

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 16 septembre 2019

Le lundi 16 septembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Une convocation complémentaire a été adressée le 13 septembre 2019

Étaient présents :

M^{me} Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. Jérémy REDLER, M^{me} Hanna SEBBAH, M^{me} Véronique BUCAILLE, M^{me} Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, M^{me} Sandra BOËLLE, M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR, M^{me} Samia BADAT-KARAM, M. Gérard GACHET, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M^{me} Valérie BROS-KHOURY, M^{me} Marie-Hélène DORVALD, M. Thierry MARTIN, M. Éric HELARD, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M. Pierre GABORIAU, M^{me} Julie BOILLOT, M^{me} Ann-Katrin JEGO, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, M^{me} Laurence THOUIN, M. Michaël MIGUERES, M. Christophe GIRBE, M. David ALPHAND, M. Thomas LAURET, M^{me} Ghislaine SALMAT

Absents ayant donné procuration :

M. Emmanuel MESSAS (à partir de 18h20), M. Pierre-Alain WEILL (à partir de 19h00)

Étaient excusés :

M. Stéphane CAPLIEZ, M^{me} Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Grégoire CHERTOK, M^{me} Joséphine DE BEAUCORPS, M^{me} Hélène ZWANG, M. Yves HERVOUET DES FORGES, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO.

Ordre du jour

- **162019111** Désignation du secrétaire de séance **162019112** Adoption du compte-rendu de la séance du 1er juillet 2019

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

- **2019 DDCT 119** Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de la salle d'audience de la mairie du 16e arrondissement

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur

- **2019 DDCT 122** Etats spéciaux d'arrondissement-Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2020

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur

- **2019 DDCT 123** Etats spéciaux d'arrondissement-Délibération cadre-investissement 2020

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur

- **2019 DDCT 124** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur

- **2019 DU 110** APUI Site Réservoirs de Passy (16e) - Désignation du lauréat - Déclassement. Signature d'un EDDV, d'une promesse de bail à construction et d'un bail à construction. Dépôts d'autorisations d'urbanisme

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur

- **2019 DAE 180** Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris - modification du règlement

M. Jérémie REDLER rapporteur.

- **2019 DAE 240** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (64 073 euros) et conventions avec les kiosquiers

M. Jérémie REDLER rapporteur.

- **2019 DAE 255** Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A et B

M. Jérémie REDLER rapporteur.

- **2019 DFA 82** Lancement d'une procédure de délégation de service public portant sur l'exploitation du Camping de Paris situé dans le Bois de Boulogne (Paris 16e)

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur

- **2019 DEVE 125** Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur

- **2019 DEVE 136** Autorisation de financement des travaux et signature d'une convention d'occupation avec l'association Les Jardins de Camille pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé (16e)

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur

- **2019 DEVE 139** Convention d'occupation du domaine public avec l'association « Horizon Verdre 16ème Sud », pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé, situé sur la Petite Ceinture (16e)

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur

- **2019 DFPE 52** Subventions (6 313 304 euros), prorogation conventions et avenants à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance

M^{me} Sandra BOELLE rapporteur

- **2019 DFPE 60** Subventions (9 101 109 euros) prorogations, avenants et conventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance.

M^{me} Sandra BOELLE rapporteur

- **2019 DFPE 64** Subvention et avenant n° 3 (34 114 euros) avec l'association Halte-Garderie de l'Annonciation pour la halte-garderie (16e)

M^{me} Sandra BOELLE rapporteur

- **2019 DASCO 81** Divers collèges - Dotations (1 400 000 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

- **2019 DASCO 85** Lycées municipaux - Subventions (67 050 euros) pour le soutien aux projets éducatifs

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

- **2019 DASCO 96** Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (10 466 805 euros)

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

- **2019 DASCO 97** Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (2 717 564 euros)

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

- **2019 DASCO 98** Lycées municipaux - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (542 582 euros)

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

- **2019 DASCO 99** Collèges publics parisiens – Subventions (549 151 euros) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges.

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

- **2019 DJS 30** Subventions (136.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3e, 5e, 6e, 8e, 10e, 11e, 12e, 14e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e) et le Comité des OMS (4e)

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur

- **2019 DPSP 12** Subventions (41 250 euros) et conventions avec 4 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de la prévention des rixes. M. Gérard GACHET rapporteur.

M. Emmanuel MESSAS rapporteur

- **2019 DASES 216** Subvention (68 929 euros) et convention avec l'association Les Jours Heureux, gestionnaire du Foyer d'Accueil Médicalisé et du Foyer de Vie- Jean-Louis Calvino (16e).

M. Emmanuel MESSAS rapporteur

- **2019 DASES 226** Subvention (130 000 euros) et convention avec la SCI Docteurs Eclanher pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)

M. Emmanuel MESSAS rapporteur

- **2019 DAE 12** Subventions de fonctionnement (126 000 euros) et conventions pour le soutien de vingt initiatives en faveur de la consommation responsable

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteur

- **2019 DAE 15** Subventions (100.000 euros) et conventions avec dix organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2019

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteur

- **2019 DAC 78** Subventions (392.574 euros) et conventions avec treize théâtres parisiens membres de l'ASTP

M^{me} Michèle ASSOULINE rapporteur

- **2019 DAC 79** Subvention (30.000 euros) avec la SARL Kali production (8e)

M^{me} Michèle ASSOULINE rapporteur

- **2019 DAC 271** Subventions (242.000 euros) conventions et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

M^{me} Michèle ASSOULINE rapporteur

- **2019 DAC 425** Subventions (54.500 euros) à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.

M^{me} Michèle ASSOULINE rapporteur

- **2019 DAC 630** Subventions (150.000 euros) et conventions avec quatre établissements cinématographiques

M^{me} Michèle ASSOULINE rapporteur

- **2019 DAC 725** Subvention (14.000 euros) accordée à 5 associations dans le cadre de l'action culturelle locale (16e)

M^{me} Michèle ASSOULINE rapporteur

M^{me} GIAZZI fait remarquer que la présente séance sera longue et demande aux conseillers d'arrondissement d'avoir la gentillesse de s'asseoir : elle ouvre la séance.

➤ **1620190111** Désignation du secrétaire de séance
M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

Sur proposition de M^{me} GIAZZI, M^{me} Hanna SEBBAH est désignée secrétaire de séance.

➤ **162019112** Adoption du compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2019
M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles remarques à propos du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 1^{er} juillet 2019.

En l'absence de remarques, sur proposition de M^{me} GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 1^{er} juillet 2019.

Elle demande ensuite aux élus l'autorisation de laisser tout d'abord la parole au Professeur MESSAS, qui va devoir quitter rapidement la séance, afin qu'il présente les délibérations dont il est le rapporteur.

- **2019 DASES 216** Subvention (68 929 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Les Jours Heureux, gestionnaire du Foyer d'Accueil Médicalisé et du Foyer de Vie Jean-Louis Calvino (16^e).

M. Emmanuel MESSAS rapporteur

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. MESSAS pour la présentation de cette délibération.

M. MESSAS remercie Madame le Maire de sa compréhension et annonce que cette délibération concerne la convention pluriannuelle avec l'association Les Jours Heureux, gestionnaire du Foyer d'Accueil Médicalisé et du Foyer de Vie Jean-Louis Calvino pour une subvention de 68 929 euros. Il rappelle que le Foyer d'Accueil Médicalisé et le Foyer de Vie Jean-Louis Calvino, gérés par l'association les Jours Heureux, accompagnent des personnes en situation de handicap mental ou psychique qui ne présentent pas de pathologie exigeant une surveillance médicale constante ou des soins systématiques. Or depuis 30 ans que ces deux structures sont construites, elles nécessitent des travaux, notamment au niveau des salles de bain, qui ne répondent plus aux normes d'accessibilité : M. MESSAS précise que l'aménagement de la salle de bain comprend la réalisation de six douches PMR de plain-pied, avec un revêtement au sol et un mur complet étanche.

M. MESSAS demande donc au Conseil d'arrondissement de bien vouloir autoriser la Maire de Paris à signer la convention pluriannuelle avec l'association Les Jours Heureux.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles demandes d'interventions, puis met ce projet de délibération aux voix et s'enquiert d'éventuelles oppositions ou abstentions.

Le projet de délibération 2019 DASES 216 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DASES 226** Subvention (130 000 euros) et convention avec la SCI Docteurs Eclancher pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)

M. Emmanuel MESSAS rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. MESSAS pour la présentation de cette délibération.

M. MESSAS indique qu'il s'agit d'une subvention de 130 000 euros et d'une convention avec la SCI Docteurs Eclancher pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle dans le 16^e arrondissement. Il précise que pour répondre aux problématiques actuelles d'accès aux soins et aux perspectives préoccupantes de la démographie médicale du territoire, particulièrement dans le 16^e Sud, ce projet, qu'il rappelle soutenir depuis le début avec la Maison Eclancher, offre aux professionnels comme aux patients les avantages d'un exercice coordonné et de la continuité de la prise en charge.

M. MESSAS ajoute que cette maison de santé pluriprofessionnelle permettra de mieux répondre aux besoins des populations du 16^e arrondissement de Paris en matière de soins, de santé publique et d'accès aux droits à la santé.

Il demande donc au Conseil de bien vouloir autoriser la Maire de Paris à verser la subvention d'un montant de 130 000 € pour financer ces travaux de rénovation et de mise aux normes, et à signer avec cet organisme la convention correspondante.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET précise qu'il souhaite souligner l'importance de ce sujet : il rappelle les grèves des salariés des urgences qui accueillent un nombre important de patients, dont certains doivent être traités en urgence, mais aussi d'autres qui n'ont pas d'autre lieu vers lequel se tourner pour être pris en charge correctement. Ainsi, aux yeux de M. LAURET, avoir une MSP dans le 16^e arrondissement pour pouvoir compléter l'offre de soins, MSP dont il espère qu'elle permettra, dans son organisation, d'accueillir des patients sans rendez-vous et des premières urgences, est un sujet très important et une mesure qu'il faut soutenir.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'autres interventions et donne la parole à M^{me} LECOUTURIER.

M^{me} LECOUTURIER annonce qu'elle approuve cette mesure et rappelle que l'Ile-de-France est le premier désert médical en France et que Paris en devient un également : il s'agit donc d'une excellente initiative qu'elle soutient avec grand plaisir.

M^{me} GIAZZI constate l'absence d'intervention complémentaire et met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DASES 226 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M^{me} GIAZZI propose ensuite, dans l'attente de l'arrivée de M^{me} BROS-KHOURY, de donner la parole à M. REDLER pour la présentation des délibérations qu'il rapporte.

- **2019 DAE 180** Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris - modification du règlement

M. Jérémie REDLER rapporteur

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER indique que cette délibération consiste en une modification du règlement, permettant notamment de promouvoir les circuits courts, de prévoir la création d'espaces de convivialité, de développer une offre de traiteurs en semaine et de fixer une réglementation sur les sacs en plastique. Il ajoute qu'il s'agit donc de modifier le règlement intérieur des marchés parisiens et il demande au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles interventions et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL souhaite préciser que les modifications apportées par la Ville étaient nécessaires pour les marchés, auxquels il rappelle que tous sont très attachés et qui, du fait de la concurrence alimentaire à Paris, notamment en raison des nombreuses superettes ayant ouvert, ont maintenant plus de difficultés.

Il précise que ces nouveaux services, qui ont été testés pendant un temps et qui dorénavant seront obligatoires dans le cadre du prochain marché, sont importants car ils offrent davantage de « bio » – M. WEILL précise qu'il existe maintenant 17 % de « bio » dans l'offre –, avec davantage de producteurs locaux qui sont exigés, et qui permettent de nouveaux services grâce auxquels il sera possible de faire la différence. Il confirme qu'il existe un différentiel de coûts parfois important, mais il estime que ces nouveaux services, tels que la livraison à domicile par exemple, vont permettre aux marchés de rester différenciés, et de rester compétitifs. Selon lui, cela implique également que l'on change tout le matériel qui abrite les commerçants et cela fait partie des obligations inhérentes à ce nouveau marché.

Il pense donc qu'il s'agit d'une bonne chose, tout en sachant qu'il existait avant trois intervenants et qu'il n'en reste que deux et que la société qui intervenait sur le 16^e est, finalement le candidat qui a été choisi pour le 16^e dans le nouveau marché qui va être passé : cela ne changera donc pas pour le 16^e arrondissement, mais ce marché sera plus exigeant.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET souhaite aussi souligner qu'à cette occasion il est demandé aussi aux commerçants de réduire l'utilisation du plastique jetable, et que cela fait écho à une délibération que les élus ont fait adopter en Conseil de Paris, à la fois pour les marchés mais aussi pour l'ensemble des commerces qui se trouvent sur le domaine public parisien.

En revanche, il constate qu'aucune réflexion n'est engagée sur la question des horaires des marchés, comme si tout le monde était susceptible de faire son marché entre 9 heures et 13 heures les jours de semaine. Selon lui, il faudra donc travailler sur la possibilité, y compris dans le 16^e arrondissement, d'avoir des marchés qui ouvrent en fin d'après-midi, notamment.

M^{me} GIAZZI le remercie et redonne la parole à M. REDLER.

M. REDLER souhaite simplement ajouter un point n'ayant pas été évoqué, auquel la Mairie du 16^e a été très attentive, à propos duquel elle a écrit à de multiples reprises à la Mairie de Paris et autour duquel elle a organisé de nombreuses réunions, à savoir le stationnement des commerçants : il rappelle en effet que les élus du 16^e sont intervenus à de multiples reprises pour le stationnement des commerçants autour des marchés et que ce nouveau règlement permettra enfin d'avoir une fluidité plus régulière pour les commerçants. M. REDLER précise qu'il s'en réjouit, dans la mesure où il s'agit d'une demande qu'ils ont faite à de multiples reprises à la Mairie de Paris.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles abstentions ou de votes contre cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DAE 180 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DAE 240** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (64 073 euros) et conventions avec les kiosquiers

M. Jérémie REDLER rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER indique qu'il s'agit d'une délibération assez classique qui passe quasiment à tous les conseils : il s'agit d'attribuer une subvention de 64 000 euros à un kiosquier pour indemnité, puisque les kiosques parisiens ont dû être changés et qu'il va donc exister quelques semaines de non-activité qui seront compensées par l'attribution de cette subvention.

Il demande au Conseil d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles absences ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DAE 240 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DAE 255** Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A et B

M. Jérémy REDLER rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER indique qu'il s'agit là aussi d'une délibération assez classique, qui propose d'attribuer au groupe DADOUN la gestion du secteur B dont relève le 16^e arrondissement. Il ajoute que le groupe DADOUN est le gestionnaire sortant et que la Mairie du 16^e le connaît bien. Il précise ne pas avoir grand-chose à dire sur ce choix de la Mairie de Paris, et demande au Conseil d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles observations ou d'éventuels votes défavorables sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DAE 255 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DFA 82** Lancement d'une procédure de délégation de service public portant sur l'exploitation du Camping de Paris situé dans le Bois de Boulogne (Paris 16^e)

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur

M^{me} GIAZZI donne la parole M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI annonce que cette délibération concerne le lancement d'une procédure de délégation de service public portant sur l'exploitation du Camping de Paris, situé dans le Bois de Boulogne. Elle ajoute que l'actuelle délégation arrive à échéance au 31 décembre 2020 et que la Mairie de Paris souhaite commencer à lancer la procédure afin de trouver le meilleur candidat : elle propose au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable, puisqu'il ne s'agit, à ce stade, que du lancement de la procédure et non du choix du candidat.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles observations ou abstentions, ou d'éventuels votes défavorables sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DFA 82 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DEVE 125** Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI indique qu'il s'agit d'approuver la mise en œuvre du nouveau dispositif de fourniture de sachets de bulbes aux Parisiens qui en feront la demande : elle confirme que, même si l'objet de cette

délibération peut paraître mineur, les gens, dans le 16^e arrondissement, sont très heureux d'avoir ces petits sachets. Aussi M^{me} BALDINI demande de voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations, oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DEVE 125 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DEVE 136** Autorisation de financement des travaux et signature d'une convention d'occupation avec l'association Les Jardins de Camille pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé (16e)

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur

- **2019 DEVE 139** Convention d'occupation du domaine public avec l'association « Horizon Verdure 16ème Sud », pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé, situé sur la Petite Ceinture (16e)

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour une présentation globale des délibérations DEVE 136 et DEVE 139.

M^{me} BALDINI précise que ces deux délibérations concernent des jardins partagés, l'une pour l'association « Les Jardins de Camille », qui a souhaité la mise à disposition d'une parcelle située sur l'ancienne Petite Ceinture, juste après le café-restaurant La Gare. Elle espère d'ailleurs que les élus ont remarqué le nouveau mur qui a été refait boulevard de Beauséjour : elle est d'avis qu'il a été très bien refait et qu'il s'agit d'une très belle opération. Le jardin partagé se tiendra à cet endroit-là ; il sera très bien entretenu et sera surtout, selon elle, d'une grande utilité pour les gens du quartier, puisqu'il sera possible de venir jardiner dans cet endroit.

Le deuxième jardin partagé est situé de l'autre côté de la Petite Ceinture, à Auteuil, où il est mis en place et encadré par l'association « Horizon Verdure ».

M^{me} BALDINI se dit très heureuse d'avoir ces deux jardins partagés, dans la mesure où le 16^e arrondissement en avait assez peu : elle est heureuse de constater que cela commence à bien fonctionner, et propose au Conseil d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI ajoute qu'au Forum de la rentrée, avec M^{me} BADAT-KARAM et M^{me} BALDINI, l'exécutif municipal a mis pour la première fois les associations à caractère environnemental dans un espace dédié : cela fut intéressant pour celles-ci car, dans la mesure où la Mairie avait lancé un appel aux bénévoles, elles ont trouvé beaucoup de bénévoles à cette occasion.

M^{me} BALDINI confirme qu'il faut les encourager.

M^{me} GIAZZI donne ensuite la parole à M. AURIACOMBE.

M. AURIACOMBE la remercie. Il précise que son groupe votera évidemment pour les jardins partagés, notamment ceux situés derrière La Gare. Toutefois, il rappelle qu'une quinzaine d'arbres, de beaux arbres pense-t-il, ont été abattus à ce niveau-là : il se demande s'il était indispensable de tous les abattre, et s'ils ont été replacés ailleurs. En effet, à un moment où l'on parle beaucoup d'arbres dans Paris, M. AURIACOMBE se demande s'il s'agissait d'une si bonne idée.

M^{me} BALDINI répond être contente que M. AURIACOMBE pose cette question, puisque cela lui permet d'y répondre, sachant que cette question est un peu technique. Elle rappelle que ce mur allait tomber sur le trottoir, car les racines des arbres qui étaient là poussaient ce dernier. En conséquence, pour refaire le mur, il fallait abattre les arbres, faute de quoi cela n'aurait servi à rien. Elle rappelle qu'il ne s'agissait pas d'arbres de très belle essence, ni d'arbres à sauvegarder à tout prix. Elle indique être

très attachée, à l'instar de M. AURIACOMBE, à l'environnement et aux arbres, et confirme que ces arbres seront replantés, mais de moindre hauteur et, en tout cas, pas le long de ce mur qui vient d'être refait.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL rappelle que le principe à Paris est que lorsqu'un arbre doit être abattu, il est systématiquement replanté : il rappelle qu'au cours de la mandature, la municipalité va planter 20 000 arbres supplémentaires à Paris, ce qui est important.

Concernant les jardins partagés, s'il connaît moins bien « Les Jardins de Camille », il précise qu'il connaît « Horizon verdure », puisque ce sont eux qui ont gagné la compétition pour la végétalisation du toit de l'hôpital Sainte Périne : il confirme que ce sont des gens très sérieux, qui réalisent un travail important dans l'arrondissement et que cela fonctionne. Selon M. WEILL, il existe un véritable intérêt des habitants du 16^e pour cette végétalisation de proximité, non seulement au regard de ce qu'ils avaient amorcé avec la Mairie de Paris au niveau des pieds d'arbre, mais également au regard de ce qui a été fait depuis.

M^{me} GIAZZI le remercie et redonne la parole à M^{me} BALDINI.

M^{me} BALDINI confirme que doit être replanté chaque arbre abattu dans Paris, et confirme que tout cela est fait évidemment en accord avec les services des espaces verts.

M^{me} GIAZZI met aux voix la délibération 136 et s'enquiert d'éventuelles abstentions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DEVE 136 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M^{me} GIAZZI met ensuite aux voix la délibération 139 et s'enquiert d'éventuelles abstentions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DEVE 139 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DFPE 52** Subventions (6 313 304 euros), prorogation conventions et avenants à l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance

M^{me} Sandra BOELLE rapporteur

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BOELLE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BOELLE indique que cette délibération consiste à voter une subvention de 6 313 304 euros pour l'association ABC Puériculture, qui possède 24 établissements dans Paris, dont trois dans le 16^e arrondissement, Calin'Ours rue Charles Tellier, le Teddy Club au 73 boulevard Flandrin, et Les Oursons rue Jean de la Fontaine. Elle remercie les élus de bien vouloir émettre un avis favorable sur cette délibération.

En l'absence d'interventions, M^{me} GIAZZI met aux voix cette délibération et s'enquiert d'éventuelles abstentions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DFPE 52 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DFPE 60** Subventions (9 101 109 euros) prorogations, avenants et conventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance.

M^{me} Sandra BOELLE rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BOELLE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BOELLE indique qu'il s'agit d'une subvention de 9 101 109 euros au profit de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, qui possède 24 établissements à Paris. Le 16^e arrondissement est concerné par l'établissement situé au 38 rue Nicolo, qui a ouvert récemment et qui accueille 65 enfants à temps plein. Elle rappelle que la subvention pour le 16^e arrondissement s'élève à 806 370 euros.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles questions, puis met aux voix ce projet de délibération et s'enquiert d'éventuelles oppositions.

Le projet de délibération 2019 DFPE 60 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DFPE 64** Subvention et avenant n° 3 (34 114 euros) avec l'association Halte-Garderie de l'Annonciation pour la halte-garderie (16^e)

M^{me} Sandra BOELLE rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BOELLE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BOELLE précise qu'il s'agit d'une subvention au profit de la halte-garderie de l'Annonciation, pour le fonctionnement de sa garderie d'enfants. Cette subvention s'élève à 34 114 euros. Elle rappelle que cette halte-garderie aurait dû fermer avant l'été, puisque la paroisse souhaitait récupérer les locaux pour faire des travaux et également proposer ces salles à d'autres activités paroissiales. Or elle précise avoir pu obtenir que cette halte-garderie soit conservée jusqu'au mois de décembre, date limite pour eux pour déposer le permis de construire et procéder aux travaux. Elle indique être toujours en relation avec le vicaire de la paroisse, qui n'est pas contre le fait d'accueillir des enfants après l'ouverture, sachant que les travaux devraient durer de six mois à deux ans. Elle précise que sont étudiées deux possibilités, soit de faire une garderie d'enfants sur la base d'un mi-temps, soit de faire appel à une auxiliaire parentale.

M^{me} BOELLE confirme que l'équipe de l'exécutif municipal est toujours très attentive au devenir de cette structure. Elle remercie le Conseil de bien vouloir émettre un avis favorable pour cette subvention de 31 114 euros.

En l'absence d'interventions, M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles abstentions ou oppositions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DFPE 64 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DASCO 81** Divers collèges - Dotations (1 400 000 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BRASSEUR pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BRASSEUR indique qu'elle va présenter toute une série de subventions qui concernent les collèges de l'arrondissement.

Cette première délibération propose de soutenir les projets éducatifs dans les collèges à travers des attributions de subventions de fonctionnement, à hauteur de 1 400 000 euros pour Paris, et pour les cinq collèges du 16^e, pour la somme de 20 000 euros. Elle précise qu'elle ne cite qu'une seule fois les noms de ces cinq collèges, puisque cela sera répétitif : il s'agit de Janson, Molière, Jean-Baptiste Say, La Fontaine et Claude Bernard, qui sont donc les cinq cités scolaires du 16^e arrondissement.

M^{me} BRASSEUR demande au Conseil de bien vouloir émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles questions et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET demande si une modification a été apportée par rapport aux années précédentes.

M^{me} BRASSEUR répond par l'affirmative, puisqu'il se trouve que dans la mesure où le collège Delacroix est maintenant rattaché au lycée Janson, il n'a plus de dotation personnelle, et que le budget général des EPLE, c'est-à-dire des lycées et collèges fusionnés, n'est plus tout à fait le même. Toutefois, Mme BRASSEUR estime que, l'un dans l'autre, cela revient à peu près à la même chose. Elle confirme que cette subvention concerne des projets éducatifs.

M. LAURET demande si la somme des subventions versées est stable.

M^{me} BRASSEUR répond que cette somme est à peu près stable.

En l'absence d'interventions complémentaires, M^{me} GIAZZI met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DASC0 81 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DASC0 85** Lycées municipaux - Subventions (67 050 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BRASSEUR pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BRASSEUR précise que cette délibération concerne les douze lycées municipaux parisiens, sachant que le 16^e arrondissement n'en a qu'un seul, René Cassin, 85 avenue de Versailles, pour une subvention totale parisienne de 67 050 euros. L'objectif est de soutenir les projets éducatifs. Elle précise que l'établissement René Cassin sera doté de 2 500 euros, ce qui n'est pas énorme, mais elle rappelle que, de toute façon, l'ensemble des lycées municipaux doit passer à la Région au mois de septembre 2020 : les élus verront ainsi ce qui pourra changer à ce niveau-là.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M^{me} LECOUTURIER.

M^{me} LECOUTURIER la remercie et estime que cette délibération est l'occasion de redonner tout le soutien de la Mairie du 16^e au lycée municipal René Cassin, puisqu'il s'agit effectivement d'une singularité que ce lycée municipal qui va passer dans le giron de la Région l'année prochaine. Elle voudrait dire que ce système de financement est intéressant, parce que plutôt que de faire des projets globaux à la Mairie, chaque lycée va disposer d'une enveloppe qui lui revient, et fera ensuite état de ses propres projets dans le cadre de son enveloppe respective. Elle trouve cela plus intéressant, car ce système est souple et agile et redonne de la liberté au chef d'établissement et aux équipes pédagogiques : elle trouve que cela va dans le bon sens, et dans la mesure où ce n'est pas toujours le cas avec la Mairie de Paris, elle souhaitait le souligner.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles abstentions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DASC0 85 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DASC0 96** Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (10 466 805 euros)

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BRASSEUR pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BRASSEUR indique que cette délibération concerne les dotations de fonctionnement pour les collèges publics autonomes. Elle précise qu'il n'en existe aucun dans le 16^e arrondissement, et que pour Paris, il s'agit d'une somme de 10 466 805 euros : elle indique que le 16^e n'a donc normalement

pas à se prononcer, mais propose de voter favorablement cette délibération pour les autres établissements scolaires de Paris.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DASCO 96 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DASCO 97** Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (2 717 564 euros)

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BRASSEUR pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BRASSEUR précise qu'il s'agit cette fois de dotations nettement plus importantes, qui fixent les dotations de fonctionnement à verser pour les établissements collèges et donc normalement du département, pour l'année 2020 : pour Paris, la somme s'élève à 2 717 564 euros et pour le 16^e arrondissement et les cinq collèges cités précédemment, la somme sera de 600 000 euros à des titres divers, sachant que M^{me} BRASSEUR pense que cela doit être calculé en fonction des effectifs. Par exemple, cette subvention est de 200 000 euros pour Janson de Sailly qui accueille plus de 1 400 élèves, ce qui en fait un des plus grands collèges de Paris.

Elle demande au Conseil d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET souhaite attirer l'attention du Conseil sur le fait que ces 2 717 000 euros divisés par 29 collèges donne un total de même pas 100 000 euros par collège, et qu'il s'agit donc toujours d'un système extrêmement centralisé, qui aboutit, comme cela a d'ailleurs fait l'objet d'un des vœux de la majorité, à avoir des bâtiments mal entretenus, parce que les décisions sont trop éloignées du terrain. En l'occurrence, il ne s'agit pas de l'investissement mais du fonctionnement, et M. LAURET rappelle que dans le fonctionnement, il se trouve aussi la peinture et les équipements de base pour pouvoir fonctionner. M. LAURET pense qu'il faudra revoir ce sujet, également au niveau parisien, probablement en investissant davantage au niveau de la commune parisienne dans les collèges et leur entretien.

M^{me} GIAZZI met cette délibération aux voix demande confirmation qu'il n'existe aucun avis défavorable.

Le projet de délibération 2019 DASCO 97 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DASCO 98** Lycées municipaux - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (542 582 euros)

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BRASSEUR pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BRASSEUR précise qu'il s'agit des dotations de fonctionnement pour les lycées municipaux, avec un montant parisien de 542 582 euros et un montant de 43 000 euros pour le lycée René Cassin.

Elle ajoute qu'il s'agit de dotations de fonctionnement qui représentent tout de même des sommes assez importantes en général, et elle demande au Conseil d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles interventions, abstentions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DASCO 98 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DASCO 99** Collèges publics parisiens – Subventions (549 151 euros) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges.

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BRASSEUR pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BRASSEUR précise que dans le cadre du budget participatif des collèges, séparé maintenant du budget participatif global parisien, les collégiens étaient appelés à se prononcer sur un certain nombre de thèmes : dans le 16^e arrondissement, seul un établissement a été retenu. Elle précise que la somme globale est de 549 000 euros pour Paris et que 40 000 euros sont proposés pour une expérimentation numérique concernant la musique au lycée Jean de La Fontaine, lié bien évidemment à la Maîtrise de Radio France qui y a élu domicile, et dont les élèves sont membres à part entière.

Elle demande au Conseil d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles interventions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DASCO 99 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DJS 30** Subventions (136.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3^e, 5^e, 6^e, 8^e, 10^e, 11^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) et le Comité des OMS (4^e).

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM annonce que cette délibération concerne la subvention attribuée à l'OMS dans le cadre du 16^e arrondissement. Elle précise que cette subvention est d'un montant de 18 600 euros, soit un montant équivalent à celui de l'année précédente, que la municipalité a pu maintenir grâce à un travail d'argumentation très précis, dans le cadre duquel elle est aidée par la dynamique de l'OMS qui réalise un travail formidable et qui a un calendrier de manifestations très fourni. Sur cette base, la Ville de Paris a décidé d'entendre la municipalité du 16^e et de lui accorder cette subvention : elle propose donc au Conseil de voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI indique que l'on n'en est pas encore à l'augmentation mais qu'au moins, cette subvention est maintenue, ce qui est déjà bien.

Elle s'enquiert ensuite d'éventuelles questions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DJS 30 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DPSP 12** Subventions (41 250 euros) et conventions avec 4 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de la prévention des rixes.

M. Gérard GACHET rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. GACHET pour la présentation de cette délibération.

M. GACHET indique que l'objet de cette délibération est l'attribution de subventions à trois associations pour un montant global de 41 250 euros et la signature de conventions avec un certain nombre de structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance, et en particulier de la prévention des rixes.

En effet, M. GACHET explique que le 16^e arrondissement, même s'il n'est pas concerné par ce phénomène, n'est pas épargné par le problème des rixes. Il en veut pour preuve que, après avoir été dispensé parce qu'il n'était pas considéré comme étant très impliqué dans cette problématique, le 16^e arrondissement est de nouveau invité à participer aux travaux du groupement local de traitement de la délinquance consacré aux rixes, le GLTD, au titre duquel il précise qu'il représentera le lendemain la Mairie du 16^e, comme le lui a demandé Madame le Maire, au Palais de Justice.

M. GACHET ajoute que dans le cadre de cette politique de prévention, l'association Union Sportive des Bretons de Paris propose, en partenariat avec les clubs de prévention, les centres d'animation, la mission locale d'insertion, la Protection du ministère de la Jeunesse et des Services sociaux, la mise en place de deux *boot camp* dans deux arrondissements parisiens, le 17^e et le 15^e, le second concernant aussi le 16^e arrondissement.

Il précise que les *boot camp* sont des événements fédérateurs autour du sport, qui permettent la découverte d'une discipline nouvelle alliant préparation physique, effort, motivation et entraide, permettant la diffusion des valeurs de respect, la rencontre, l'interconnaissance dans un contexte apaisé, et la valorisation des jeunes à travers la notion de dépassement de soi et la valorisation par leurs pairs de façon positive.

Il précise que ces actions s'adressent à des mineurs âgés de 15 ans à 19 ans repérés par des professionnels comme relevant de la logique de bande, et/ou ayant participé à des affrontements.

Le premier de ces *boot camp* se déroulera durant les prochaines vacances de la Toussaint dans le 17^e arrondissement et réunira des jeunes du 17^e et du 18^e, et éventuellement des communes de la banlieue proche. Le second *boot camp* se déroulera dans le 15^e arrondissement et réunira des jeunes des quartiers du 15^e arrondissement, connus pour être en rivalité souvent avec des bandes du 16^e, sachant notamment que des jeunes du 14^e et du 16^e pourront également y être orientés par des partenaires locaux.

M. GACHET rappelle que le 16^e arrondissement avait d'ailleurs été l'année précédente partenaire du *boot camp* et avait fourni, entre autres, les diplômes remis aux participants.

M. GACHET précise que la subvention pour l'organisation de ces deux actions s'élève à 7 000 euros et que dans le cadre de cette délibération sur la prévention de la délinquance, elle s'ajoute à une subvention de 29 250 euros attribués au groupe SOS Solidarités pour un atelier éducatif de ramassage des encombrants dans le 18^e arrondissement et à une subvention de 5 000 euros à l'association Tatane qui, comme son nom l'indique, gère dans les 11^e et 20^e arrondissement un projet alternatif autour du *football*, soit un total de 41 250 euros.

M. GACHET demande donc au Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI le remercie. Elle s'enquiert d'éventuelles questions et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL indique qu'il ne s'agit pas d'une question mais d'une remarque. Il rappelle que le 16^e arrondissement a connu ce problème de rixes et de bandes Porte de Saint-Cloud en 2018 à deux reprises, ce qui a été compliqué, notamment avec une bande qui venait du 15^e arrondissement vers le 16^e arrondissement, avec des enfants qui se battaient à coups de battes. Il confirme que tous sont donc très vigilants, qu'il s'agisse des équipes de la DPSP mais également des bailleurs sociaux, dans la mesure où ces phénomènes de constitution de bandes démarrent souvent à l'intérieur des immeubles. Ainsi, ce genre d'actions, qui sont des actions de prévention, sont particulièrement importantes de façon à ce que cela ne se développe pas partout dans Paris, en particulier dans le 16^e arrondissement, qui n'était pas habitué à assister à ce genre d'événements.

M^{me} GIAZZI n'est pas de cet avis, et répond à M. WEILL que la situation est l'inverse, puisque le Procureur de la république a été obligé de demander à la Mairie du 16^e de remettre en place ce

groupe entre le 15^e et le 16^e arrondissement, en raison de la détérioration terrible de la situation. Elle rappelle aussi et que les bailleurs sociaux, pas plus que la DPSP, n'ont réussi à le faire. M^{me} GIAZZI fait d'ailleurs remarquer que ce week-end encore, ont eu lieu des rixes avec des armes blanches, ce qui constitue un vrai problème qui doit être lié surtout à l'arrivée massive de logements sociaux, sans aucun accompagnement par des éducateurs de rue ou des associations qui puissent prendre en charge tous ces jeunes qui ne savent pas trop quoi faire de leurs journées. Ainsi, M^{me} GIAZZI confirme que malheureusement, la Mairie du 16^e a été obligée de remettre en place ce dispositif.

Elle donne ensuite la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN rappelle que la Préfecture de police parle désormais de la « Bande de Saint-Cloud ». Or il rappelle que le problème majeur est que le 16^e manque de personnels d'insertion et de travailleurs sociaux. Il ajoute qu'il interviendra dans le cadre de cette séance, sur une autre délibération et qu'il souhaiterait que, de temps en temps, l'on s'occupe de la Porte de Saint-Cloud, plutôt que de s'occuper de centres d'insertion divers et variés, dont les personnels ne sont pas directement rattachés au 16^e arrondissement, où la situation devient dramatique. Il regrette que désormais il soit question de la « Bande de la Porte de Saint-Cloud » : il s'agit, selon lui, d'une situation qui n'est pas tolérable. Il pense donc que cette délibération recueillera l'unanimité, dans la mesure où le 16^e arrondissement a besoin de travailleurs sociaux autres que les personnels des logements sociaux.

M^{me} GIAZZI confirme et redonne la parole à M. GACHET.

M. GACHET souhaite rebondir sur les propos de M. GOASGUEN quant à l'aggravation de la situation et annonce qu'un bilan vient d'être publié par la DPSP, montrant que pour les cinq premiers mois de cette année, le 16^e arrondissement a déjà enregistré trois événements, à savoir une rixe, un règlement de comptes, et une « alerte », c'est-à-dire une rixe qui n'a pas eu le temps d'éclater, non seulement à Porte de Saint-Cloud mais également sur le secteur de Gros-Boulaivilliers, qui n'est pas inactif. Or M. GACHET fait remarquer que ce chiffre est déjà nettement supérieur à l'année précédente, puisqu'en 2018, une rixe avait été enregistrée sur toute l'année, chiffre retenu par les autorités. Ainsi, pour les cinq premiers mois de l'année, le nombre d'événements de la sorte est déjà trois fois supérieur : il confirme donc que la situation se détériore rapidement.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. SAUVAGE.

M. SAUVAGE rappelle, à propos des bailleurs sociaux, qu'un problème se pose à Paris, à savoir le fait que les bailleurs sociaux ont tendance à l'heure actuelle à réduire le nombre, voire à supprimer les gardiens. En effet, Paris Habitat remplace ses gardiens par des surveillants qui sont là 35 heures, et qui ne sont pas là lorsqu'il faut être là. M. SAUVAGE estime qu'il existe là d'un vrai problème concernant les bailleurs sociaux.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. ALPHAND.

M. ALPHAND souhaite renforcer les propos de Madame le Maire et du député Claude GOASGUEN, sur l'absence des travailleurs sociaux : il confirme qu'il ne s'agit pas d'une vue de l'esprit et que ce manque est même ressorti d'une étude très fouillée ayant été menée par les services mêmes de la Ville de Paris en 2018, qui ont réalisé une monographie sur le 16^e arrondissement. Il indique avoir d'ailleurs été interrogé à ce sujet, comme d'autres élus de l'arrondissement, par le service ayant mené cette enquête : cette dernière fait ressortir le 16^e arrondissement, à la grande surprise de ce service de la Ville, comme étant l'arrondissement parisien se trouvant à la traîne, et depuis trop longtemps déjà, en matière d'accompagnement social et de prévention. M. ALPHAND confirme donc qu'il existe un travail énorme à mener à ce niveau.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL souhaite rebondir sur le propos de M. ALPHAND et rappelle la proposition qu'il avait faite à Madame la Maire, qui était d'essayer de mettre en place au Point du Jour un système de permanence des services sociaux, une après-midi par semaine. En effet, aux yeux de M. WEILL, il est compliqué d'avoir à venir jusqu'à la Mairie, et il s'agit d'une partie de l'arrondissement où l'on a peut-être besoin d'une présence sur place une demi-journée par semaine.

M. GOASGUEN souhaite insister sur ce sujet, car il pense qu'il faut dépasser très largement le stade du bénévolat social, voire même des personnels sociaux. En effet, le quartier de la Porte de Saint-Cloud est en train actuellement de prendre des dimensions que connaissaient certains quartiers du Nord de Paris. Or dans ces cas-là, il faut des professionnels de l'insertion et des travailleurs sociaux qui soient agréés par la Ville de Paris, par l'Etat et selon lui, il en faut en nombre considérable. En effet, M. GOASGUEN estime que les chiffres publiés feront du 16^e, si cela continue, l'équivalent du 19^e arrondissement, ce qui n'est pas une vertu que la municipalité du 16^e cherchait au départ. Bien qu'il ne souhaite pas accuser le 19^e arrondissement de laxisme, M. GOASGUEN estime qu'à un moment, il faut changer de vision et que l'on ne se trouve plus dans la vision qui existait trois ou quatre ans auparavant : il s'agit maintenant d'une vision où il faut, selon lui, des gens en permanence sur le terrain, pas uniquement dans les logements sociaux, mais partout. Il confirme qu'il s'agit d'un sujet sur lequel il reviendra au cours de la séance, puisque le Gouvernement est en train de « tailler en pièces » les travailleurs sociaux, ce qui constitue, selon M. GOASGUEN, une grave erreur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. WEILL.

M. WEILL indique qu'il est d'accord avec M. GOASGUEN sur ce point, à savoir sur le fait que les associations qui emploient des travailleurs sociaux pour que dans tous ces quartiers, les jeunes puissent être suivis etc., payent lourdement la décision prise par le Gouvernement de supprimer les subventions à ces associations.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} THOUIN, en lui demandant d'être brève compte tenu des nombreuses délibérations restant à présenter.

M^{me} THOUIN confirme qu'elle sera brève mais rappelle que, faisant partie des élus qui habitent la Porte de Saint-Cloud, elle pense qu'il est très gentil d'avoir des idées, mais que la situation se dégrade au quotidien et de manière assez rapide : lorsque l'on y vit, la situation est différente que lorsque l'on en parle alors que l'on habite à l'autre bout de l'arrondissement. M^{me} THOUIN rapporte que le soir, des bandes tourment, que la police passe devant elles et qu'il ne se passe rien ; dans les écoles cela ne se passe pas bien et les gens essaient donc de trouver des places dans des écoles privées. Elle rappelle que tout cela a été signalé depuis longtemps et que l'impression est que tout le monde est un peu démuné face à cela. Selon M^{me} THOUIN, il faut vraiment prendre en compte l'urgence de la situation, parce que les gens qui vivent là-bas, et qui étaient contents d'y vivre, vont tous partir, au moins ceux qui en auront la possibilité. Elle confirme que cela va encore se développer, puisque cette situation commence à remonter de plus en plus, et que si l'on n'y fait pas attention, ce phénomène remontera sur Auteuil, et ainsi de suite.

M^{me} GIAZZI se dit tout à fait d'accord avec ces propos.

Elle met ensuite aux voix ce projet de délibération et s'enquiert d'éventuelles abstentions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DPSP 12 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DAE 15** Subventions (100.000 euros) et conventions avec dix organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2019

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteur

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD précise qu'il s'agit d'allouer une subvention à hauteur de 100 000 euros à dix organismes lauréats de l'appel à projets de l'économie sociale et solidaire dite « ESS ». Elle ajoute que la région Ile-de-France et la Ville de Paris ont signé le 5 août 2018 une convention autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides, notamment sur le fondement du régime « aide aux projets d'utilité sociale ».

Elle rappelle que l'Economie sociale et solidaire a lancé un appel à projets intitulé « Trophées de l'ESS », et qu'un jury composé de membres de l'ESS s'est prononcé pour l'attribution de douze trophées dont dix assortis d'une aide financière.

M^{me} DORVALD annonce que figurent parmi ceux-ci Le Récho, qui a pour objet d'aider et d'accompagner les publics en situation précaire – et non en situation irrégulière – vers une réinsertion professionnelle en les formant aux techniques culinaires à fort impact environnemental. Elle rappelle que cette association a ouvert un restaurant, La Table du Récho, dans l'ancienne caserne de gendarmerie du boulevard Exelmans et que ce restaurant offre régulièrement à toutes les personnes, notamment aux personnes extérieures, des repas.

M^{me} DORVALD considère personnellement qu'il s'agit d'une initiative à soutenir, raison pour laquelle l'aide accordée à l'association Le Récho est de 10 000 euros : elle demande au Conseil d'arrondissement d'apporter une réponse favorable à cette délibération.

M^{me} GIAZZI propose à Mme DORVALD de présenter la deuxième délibération concernant Le Récho et de procéder en même temps aux deux votes.

Le projet de délibération 2019 DAE 15 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (1 contre et 8 abstentions).

- **2019 DAE 12** Subventions de fonctionnement (126 000 euros) et conventions pour le soutien de vingt initiatives en faveur de la consommation responsable

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD indique qu'il s'agit là encore d'un appel à projets de la Ville de Paris, et qu'il s'agit d'autoriser celle-ci à allouer des subventions de fonctionnement à hauteur de 126 000 euros à des associations pour leurs initiatives en faveur de la consommation responsable.

Elle rappelle que la Ville de Paris a lancé un appel à projets fin novembre 2008, intitulé « consommations responsables », ayant vocation à soutenir les actions permettant de faire des Parisiens des acteurs conscients des impacts de leur alimentation sur l'environnement : commerce équitable, culture biologique et autres.

M^{me} DORVALD précise que 80 candidatures ont été déposées, et vingt projets retenus, à hauteur de 126 000 euros : il est encore proposé notamment d'attribuer 4 000 euros à l'association Le Récho évoquée précédemment, où les plats cuisinés, dans le restaurant situé au centre dans la caserne de gendarmerie, le sont à partir de produits locaux et « bio », par des personnes en insertion et également par des stagiaires issus de lycées hôteliers, encadrés par des professionnels.

M^{me} DORVALD ajoute que ce centre organise des ateliers de cuisine mixtes ayant pour objet de sensibiliser non seulement les habitants qui participent à ces ateliers, mais également les salariés en insertion, à la question de l'impact de l'alimentation sur notre environnement.

Elle demande au Conseil d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN annonce qu'il s'abstiendra sur ces deux délibérations et souhaite en expliquer les raisons.

Bien que M^{me} DORVALD ait l'air de connaître mieux que lui la législation sur l'immigration, M. GOASGUEN précise avoir téléphoné au ministre de l'Intérieur sur cette question, et que ce dernier a été incapable de répondre, dans la mesure où il n'a pas la réponse. Or M. GOASGUEN explique que si le ministre de l'Intérieur ne le sait pas, la raison en est qu'en France, pour être régularisé, il faut passer devant l'OFPRA. Or l'OFPRA est une institution administrative indépendante depuis 2007 : il

ne s'agit pas d'une institution qui donne un caractère valable aux cartes délivrées, puisque c'est la CNDA, qui est chargée de contrôler la véracité législative des autorisations délivrées.

Or M. GOASGUEN rappelle qu'en l'état actuel des choses, personne ne sait quelle est la situation des personnes qui sont dans le centre Exelmans, qu'il s'agisse de lui-même, du ministre de l'Intérieur, ou de M^{me} DORVALD, à moins que celle-ci ne dispose d'éléments essentiels. En effet, ce que M^{me} DORVALD appelle l'autorisation, en particulier d'asile, est en fait l'asile subsidiaire. Or l'asile subsidiaire est une carte temporaire que l'OFPRA délivre et qui n'a absolument pas une valeur légale permettant d'être en situation régulière, mais qui est une possibilité d'habiter pendant un certain temps la France, sachant que lorsque la demande est déboutée, normalement, ces gens-là doivent être renvoyés : or ils ne le sont jamais, souligne M. GOASGUEN.

Ainsi, bien que M. GOASGUEN n'ait rien contre Le Récho, il souhaite donc savoir quel est le statut des individus se trouvant dans ce centre, d'autant qu'ils viennent de parler de la Porte de Saint-Cloud. Or il aurait aimé que Porte de Saint-Cloud, Le Récho fasse exactement la même chose. En effet, en matière d'insertion, M. GOASGUEN n'est pas certain que le quartier de la Porte de Saint-Cloud soit mieux traité que le centre d'Exelmans.

Il rappelle d'ailleurs qu'à l'Assemblée nationale, un débat va avoir lieu sur l'immigration, débat dont M. GOASGUEN pense d'ailleurs qu'il va tourner assez court, dans la mesure où il est extrêmement difficile d'avoir des éléments précis sur ce sujet.

Or M. GOASGUEN pense qu'un jour ou l'autre, il va falloir réaliser qu'en France, il existe des situations réellement tragiques, comme à la Porte de Saint-Cloud, et que le devoir des élus est de se demander quel est le statut des personnes qu'ils doivent aider : en l'occurrence, concernant le Récho, ils ne le savent pas.

Il trouve, de ce point de vue, que la proximité entre ces deux délibérations le pousse, non pas à voter contre, puisqu'il attend la réponse de M. CASTANER, mais à s'abstenir. Il invite d'ailleurs ses collègues, pour éviter que les tensions ne se multiplient, sachant qu'il pense qu'elles vont se multiplier, à ne pas tomber dans la facilité ou l'ivresse des journalistes qui disent n'importe quoi. Il appelle les élus à faire attention aux points sur lesquels ils vont voter, sachant que la France est dans une situation extrêmement difficile : l'immigration n'est pas jugulée, l'immigration n'est pas appréciée, l'immigration n'est pas déboutée et la France n'expulse aucun immigré, sachant que 250 personnes arrivent à Paris chaque jour.

En conséquence, M. GOASGUEN confirme qu'il s'abstient sur cette délibération : si ses collègues du Conseil d'arrondissement peuvent agir comme ils l'entendent, il les invite cependant à prendre leurs responsabilités, sachant que, sur de tels sujets, la sagesse invite à s'abstenir.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET comprend que M. GOASGUEN s'abstient car il n'a pas eu de réponse de la part de M. CASTANER sur l'immigration illégale, ce qui signifie qu'il refuse de voter une subvention à l'association Le Récho qui réalise un travail au sein de la caserne Exelmans, parce qu'il n'existe pas de maîtrise de l'immigration. Or il estime qu'il existe à partir du moment où la caserne Exelmans existe avec le travail à l'Intérieur de la caserne fait par certaines associations, dont Le Récho, pour à la fois insérer et développer. Si M. GOASGUEN est cohérent avec le discours qu'il a tenu il y a quelques instants, il n'existe aucune difficulté, selon M. LAURET, à soutenir l'initiative menée dans cette caserne : il comprend d'ailleurs qu'il s'agit de la position de la majorité LR de cette arrondissement que M. GOASGUEN continue à mener. Il pense donc qu'il va être intéressant de voir qui, parmi la majorité LR, vote pour Le Récho et qui vote contre.

M^{me} GIAZZI indique qu'il ne s'agit pas d'un débat de groupe.

M. GOASGUEN demande à M. LAURET de faire attention à ce qu'il dit. Tout d'abord, la position LR n'est pas le problème de celui-ci, puisqu'il n'en fait pas partie, du moins pour le moment. Il demande à M. LAURET s'il trouve normal que l'on distribue des subventions à des personnes qui ne sont pas en situation régulière et que l'on n'offre aucune possibilité d'insertion et de travailleurs sociaux à des gens qui sont en train de sombrer dans la délinquance et de mettre un quartier à feu et à sang :

M. GOASGUEN ne dit pas qu'il est contre, mais qu'il considère surprenant de voter des subventions sur des situations irrégulières. Il rappelle d'ailleurs avoir déjà posé plusieurs fois la question sur l'AME au titre de laquelle sont accordés 2 milliards à des gens qui sont en situations irrégulières. M. GOASGUEN trouvant que cela fait trop, il confirme qu'il s'abstient.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. AURIACOMBE.

M. AURIACOMBE rappelle que de nombreux conseillers d'arrondissement, de tous bords, étaient présents à l'inauguration du Récho et que tous ont pu constater la qualité des personnes qui y travaillent et qui font de leur mieux avec le public qui est présent. Selon lui, il ne s'agit évidemment pas de donner un accord à l'immigration clandestine : ce ne serait pas le sujet et il rappelle que le Président de la République veut d'ailleurs lancer un débat à ce sujet. Il s'agit, selon M. AURIACOMBE, de traiter un problème concret : il se trouve dans le 16^e arrondissement certaines populations et il est tenté au mieux, avec l'ouverture de la caserne Exelmans et avec Le Récho, de travailler avec ces personnes-là et de faire en sorte que, justement, elles ne tombent pas dans la délinquance et qu'elles aient du travail. Ainsi, s'il entend les critiques, M. AURIACOMBE pense cependant que cette initiative est plutôt positive et va dans le bon sens : il annonce donc que son groupe votera cette délibération.

M^{me} GIAZZI donne ensuite la parole à M. SAUVAGE.

M. SAUVAGE rappelle qu'il est vrai qu'il existe certainement au Récho de très bonnes intentions et probablement un certain nombre de gens qui cherchent à insérer des personnes, mais il ajoute qu'il voit trop souvent, à l'heure actuelle, dans le cadre d'autres activités, des situations de ce type qui se terminent, car il s'agit en réalité d'employer des gens qui sont en situation irrégulière, et cela se termine devant un tribunal. Il annonce donc qu'il votera contre cette délibération.

M^{me} GIAZZI met maintenant aux voix cette délibération (1 voix contre, 7 abstentions, 13 voix pour)

M. LAURET constate que les progressistes sont majoritaires.

M. GOASGUEN répond que M. LAURET cherche des histoires, dans la mesure où il prête la main à une irrégularité qu'il ne maîtrise pas. En conséquence, si M. LAURET se dit progressiste, M. GOASGUEN pense qu'il est dans l'illégalité, ce qui est pire.

Le projet de délibération 2019 DAE 15 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (1 voix contre, 9 abstentions, 20 voix pour).

- **2019 DAC 78** Subventions (392.574 euros) et conventions avec treize théâtres parisiens membres de l'ASTP

M^{me} Michèle ASSOULINE rapporteur

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} ASSOULINE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} ASSOULINE annonce qu'il est proposé le versement d'une subvention d'équipement à treize théâtres parisiens, membres de l'association de soutien au théâtre privé, dont le théâtre du Ranelagh, à hauteur de 16 447 euros.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles interventions, oppositions ou abstentions.

Le projet de délibération 2019 DAC 78 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DAC 79** Subvention (30.000 euros) avec la SARL Kali production (8e)

M^{me} Michèle ASSOULINE rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} ASSOULINE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} ASSOULINE précise qu'il est proposé le versement d'une subvention de 30 000 euros à la SARL « Kali Production » qui exploite le cirque Romanès. Elle rappelle pour mémoire que l'occupation du square Parodi a provoqué d'importantes tensions avec une association de riverains. Elle ajoute que le permis de construire relatif à cette implantation a été annulé pour des motifs de sécurité et qu'aucune régularisation n'est à ce jour intervenue à la connaissance de la municipalité du 16^e. M^{me} ASSOULINE souligne donc l'existence d'un débat autour de cette subvention.

M^{me} GIAZZI ajoute que l'exécutif municipal propose donc de s'abstenir sur cette délibération, et s'enquiert d'éventuelles observations ou questions.

En l'absence d'interventions, elle s'enquiert d'éventuelles abstentions ou de votes favorables.

M^{me} SALMAT indique qu'elle vote pour cette délibération, avec le pouvoir de M. WEILL.

M^{me} GIAZZI répond qu'elle n'a pas le pouvoir de M. WEILL.

M^{me} SALMAT se demande pour quelle raison.

M^{me} GIAZZI indique qu'il n'a pas donné de pouvoir en partant, mais qu'il est possible de le donner à M^{me} SALMAT, sachant que cela ne changera pas grand-chose à la situation.

[Mme RIVA YRAND confirme avoir reçu le pouvoir de M. WEILL]

M^{me} GIAZZI s'excuse de ce malentendu.

M^{me} SALMAT demande si sa voix a bien été comptée lors du précédent vote.

[Les services vérifient ce qu'il en est]

Le projet de délibération 2019 DAC 79 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (2 votes pour et 28 abstentions)

- **2019 DAC 271** Subventions (242.000 euros) conventions et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

M^{me} Michèle ASSOULINE rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} ASSOULINE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} ASSOULINE explique qu'il est proposé au Conseil de soutenir sept structures culturelles, à hauteur de 242 000 euros afin de favoriser l'accès de tous aux œuvres d'art, et ce dès le plus jeune âge. Elle ajoute que le but est de permettre à la culture d'aller à la rencontre des enfants et des adolescents dans leurs écoles, collèges et lycées.

M^{me} ASSOULINE ajoute que le détail des établissements concernés dans le 16^e arrondissement n'est pas précisé dans la délibération, mais appelle le Conseil à voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles questions ou oppositions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DAC 271 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DAC 425** Subventions (54.500 euros) à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.

M^{me} Michèle ASSOULINE rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} ASSOULINE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} ASSOULINE annonce qu'il est proposé de soutenir à hauteur de 54 500 euros quatre associations œuvrant dans le domaine de la préservation du patrimoine littéraire historique parisien, dont Association Alliance Israélite à hauteur de 20 000 euros. Elle ajoute que cette association entend développer la Médiathèque Alliance Baron Edmond de Rothschild située rue Michel Ange. M^{me} ASSOULINE ajoute qu'avec 160 000 volumes et 1 million de documents d'archives, cet ensemble est un des plus importants centres de ressources consacrés au judaïsme en Europe. Enfin, M^{me} ASSOULINE appelle les conseillers d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DAC 425 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DAC 630** Subventions (150.000 euros) et conventions avec quatre établissements cinématographiques

M^{me} Michèle ASSOULINE rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} ASSOULINE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} ASSOULINE annonce qu'il est proposé de soutenir à hauteur de 150 000 euros quatre établissements cinématographiques qui exploitent à Paris cinq salles de cinéma indépendant et classées « art et essai », dont la structure Les Ecrans de Paris qui exploite le Majestic Passy, et qui prévoient des travaux.

Elle appelle le Conseil à voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions ou oppositions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DAC 630 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DAC 725** Subvention (14.000 euros) accordée à 5 associations dans le cadre de l'action culturelle locale (16^e)

M^{me} Michèle ASSOULINE rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} ASSOULINE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} ASSOULINE précise que la Mairie du 16^e arrondissement propose le versement d'une subvention de 14 000 euros à cinq associations qui animent la vie artistique et culturelle locale. Les associations concernées sont : Amis du théâtre le Ranelagh, Cœur d'Auteuil, Association culturelle et caritative Passy Mozart, Seizièm'Art et Culture et Bibliothèque pour tous.

Elle invite les conseillers d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DAC 725 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DDCT 119** Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de la salle d'audience de la mairie du 16^e arrondissement

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur

M^{me} GIAZZI propose ensuite de présenter les délibérations de M^{me} BROS-KHOURY, qui a rejoint la séance, et lui donne la parole pour la présentation de cette première délibération.

M^{me} BROS-KHOURY rappelle que la Mairie du 16^e arrondissement dispose de plusieurs salles qui peuvent être mises à disposition, avec une tarification de ces salles ayant été fixée par plusieurs délibérations du Conseil, qui fixent un taux différent en fonction de la nature plus ou moins prestigieuse des locaux affectés à l'accueil des événements.

Elle indique que le présent projet de délibération soumis à l'approbation des élus vise à traiter le cas de la salle d'audience de l'ancien tribunal d'instance, qu'il est maintenant possible de louer : il est proposé d'aligner les tarifs de location de cette salle sur ceux de la salle des commissions et de la Rotonde.

Par ailleurs, M^{me} BROS-KHOURY précise qu'un amendement est présenté dans le cadre de l'ordre du jour complémentaire, afin de corriger une erreur matérielle dans la rédaction de la délibération concernant la gratuité et les tarifs réduits, afin, notamment de permettre la gratuité pour les associations, ce qui, selon elle, est souhaitable de permettre.

Elle propose aux conseillers d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles questions, oppositions ou abstention sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DDCT 119 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DDCT 114** Autorisation donnée au Maire du 16^e arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire des locaux de la mairie d'arrondissement.

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BROS-KHOURY pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BROS-KHOURY explique qu'il s'agit simplement d'autoriser le Maire du 16^e à signer les conventions d'occupation temporaire des locaux de la Mairie. Elle ajoute que cette délibération vise à offrir un cadre juridique correct pour permettre l'organisation des événements : cette convention précise notamment des règles d'utilisation des locaux et est signée par les deux parties.

Tel est ce qui soumis aux élus dans cette délibération, sachant que M^{me} BROS-KHOURY ajoute qu'il se trouvera dans la convention l'ajout d'une disposition relative aux nuisances sonores et à l'encaissement de la caution en cas de non-respect des prescriptions ou de non-paiement des frais de location ou de rémunération des personnels mis à disposition. M^{me} BROS-KHOURY rappelle qu'en effet, il arrive que des personnels soient mis à disposition à ces occasions.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DDCT 114 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DDCT 122** Etats spéciaux d'arrondissement-Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2020

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BROS-KHOURY pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BROS-KHOURY annonce que cette délibération fixe un mode de calcul de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale des arrondissements.

Elle rappelle qu'il existe des critères pour fixer le montant de ces dotations, qui sont les critères suivants : pour les crédits d'animation locale, l'attribution d'une dotation forfaitaire égale pour chaque arrondissement, puis l'attribution de 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement, suivant les chiffres de la population légale au 1^{er} janvier 2019 et l'attribution

de la moitié, donc des crédits restants, en fonction de critères socio-économiques. Elle rappelle que le Conseil a souvent eu l'occasion de débattre de ces sujets et du fait que ces critères socio-économiques n'étaient pas forcément très favorables au 16^e arrondissement, puisqu'il s'agit de 40 % au prorata de la répartition par arrondissement des foyers fiscaux et de 10 % au prorata des effectifs scolaires par arrondissement.

M^{me} BROS-KHOURY précise que l'application de ces critères conduit à une stabilité des crédits en 2020 par rapport à 2019, stabilité qui n'a cependant été obtenue par une compensation du montant de 3 822 euros qui sinon, serait venu en diminution de cette dotation. Elle précise que s'ajoute à cette dotation des crédits destinés aux conseils de quartier, et que ceux-ci connaîtront une stabilité en 2020 par rapport à 2019, avec 3 306 euros par conseil de quartier, comme pour les années précédentes.

Enfin, elle rappelle l'existence des dépenses liées aux travaux d'urgence.

S'agissant de de la dotation de gestion locale, à laquelle les conseillers d'arrondissement sont toujours attentifs, M^{me} BROS-KHOURY rappelle que la loi précise qu'il appartient au Conseil de Paris de doter les conseils d'arrondissement des moyens leur permettant d'assurer le fonctionnement des équipements de proximité dont ils ont la charge. Or elle rappelle que pour cette DGL, il existe des règles fixées par le Code général des collectivités territoriales, divisées en deux parties : d'abord les sommes affectées au titre de la première part, qui doit représenter au moins 80 % du montant total des dotations – elle précise que la part de chaque arrondissement est modifiées chaque année pour tenir compte des charges liées aux équipements et aux services – et la deuxième part en fonction de la composition socioprofessionnelle de leur population.

M^{me} BROS-KHOURY précise qu'il s'agit là du cadre de la répartition des dotations pour l'année 2020 : elle constate donc en résumé qu'il existe une certaine stabilité et que pas plus en 2019 que précédemment, ces critères ne sont très favorables au 16^e arrondissement.

Elle remercie ses collègues de leur attention sur cette délibération qui est soumise à leur approbation.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles questions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DDCT 122 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2019 DDCT 123 Etats spéciaux d'arrondissement-Délibération cadre-investissement 2020**
M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BROS-KHOURY pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BROS-KHOURY indique que cette délibération porte sur la délibération-cadre pour l'investissement 2020 : il est proposé au Conseil de reconduire en 2020 l'autorisation donnée aux conseils d'arrondissement de réaliser des dépenses sur des équipements dont ils n'ont pas formellement la charge. S'il est possible de regretter de ne pas avoir la charge de ces équipements, M^{me} BROS-KHOURY remarque que cette autorisation permet en pratique à la Mairie du 16^e de réaliser des travaux ou des aménagements sur des équipements qui relèvent du Conseil de Paris, mais que la Ville ne prévoit pas de financer. Ainsi, M^{me} BROS-KHOURY confirme-t-elle que, grâce à cette autorisation, la Mairie du 16^e peut, dans la limite de ses dotations, avoir la capacité d'intervenir sur ses équipements dans l'arrondissement.

Elle propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions ou oppositions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DDCT 123 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DDCT 124** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BROS-KHOURY pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BROS-KHOURY explique qu'il s'agit dans le cadre de cette délibération, de réaliser l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020.

Elle rappelle que les équipements de proximité sont les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information sur la vie locale, ainsi que les espaces verts dont la superficie est inférieure à 1 hectare et qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune ou de plusieurs arrondissements ou n'ayant pas une vocation nationale.

M^{me} BROS-KHOURY annonce que la Mairie a demandé l'inscription d'un certain nombre d'équipements à l'inventaire 2020. Il s'agit de cinq nouveaux équipements, dont deux sont le stade de la Porte de la Muette et le terrain d'éducation physique Georges Hébert, pour lesquels cette inscription a été obtenue, et un jardin, le jardin Marcel Doret, situé avenue Dode de la Brunerie, ainsi que deux jardinières, situées rue Octave-Feuillet et rue de l'Abbé Gillet.

Par ailleurs elle annonce une modification concernant l'école maternelle Erlanger, qui a une adresse temporaire au 166 boulevard Murat.

En outre, elle précise que la Mairie supprime deux jardinières et une crèche familiale rattachée à une structure multi-accueil située rue de Longchamp.

Enfin, M^{me} BROS-KHOURY rappelle que l'inscription n'a pas été obtenue pour le centre sportif Suchet et le gymnase Jean Bouin. La Mairie du 16^e les inscrit néanmoins dans la présente délibération au titre de l'année 2020 et persiste donc dans cette demande.

Elle demande donc un avis favorable à cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DDCT 124 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DU 110** APUI Site Réservoirs de Passy (16^e) - Désignation du lauréat - Déclassement. Signature d'un EDDV, d'une promesse de bail à construction et d'un bail à construction. Dépôts d'autorisations d'urbanisme.

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BROS-KHOURY pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BROS-KHOURY précise qu'il s'agit d'approuver la désignation du lauréat et un certain nombre d'actes juridiques, à la suite de cette désignation, notamment le déclassement du bien, la signature d'un état descriptif de division en volumes, une promesse de bail à construction et un bail à construction, ainsi que les autorisations d'urbanisme y afférent.

Par ailleurs, des écritures d'ordres sont également passées sur ce projet.

Pour revenir au point de départ, M^{me} BROS-KHOURY rappelle qu'une nouvelle édition de « Réinventer Paris – Les dessous de Paris » a été lancée en mai 2017 et que le site des Réservoirs de Passy en faisait partie. La Mairie a énormément travaillé avec les riverains sur ce sujet, afin de faire en sorte que le projet désigné lauréat soit le meilleur, ou plutôt le moins mauvais possible pour le site des Réservoirs.

Or M^{me} BROS-KHOURY annonce que, parmi les trois projets présentés, le projet lauréat est le « Chai subaquatique », porté par la SERP, Société extraordinaire des réservoirs de Passy. Elle rappelle que ce projet était celui le plus soutenu par les riverains, dans la mesure où il était assez respectueux des

environnements, permettait des activités innovantes, et que, lors du jury du concours, suite aux questionnements des jurés, le futur lauréat s'était engagé à ne pas mettre en place d'émergence au-dessus des réservoirs. M^{me} BROS-KHOURY rappelle en effet que tel était le sujet principal pour les riverains, à savoir le risque important de dénaturation de ce site magnifique du 16^e arrondissement : ce candidat s'y était engagé.

M^{me} BROS-KHOURY confirme qu'il est donc proposé au Conseil d'arrondissement d'autoriser la signature de ces actes qui sont donc nécessaires pour permettre au lauréat d'entamer son projet, et néanmoins, compte tenu du fait que les engagements qui avaient été pris doivent être respectés, la Mairie propose que le Conseil d'arrondissement émette un vœu visant notamment à maintenir, comme cela a été fait jusqu'à présent principalement par la majorité du 16^e, une concertation convenable et d'information des riverains sur ce projet d'aménagement des Réservoirs de Passy, préalablement à toute demande d'autorisation en matière d'urbanisme.

Elle rappelle qu'une réunion de concertation des riverains avait été organisée, mais que rien n'avait été fait par la suite, et qu'il convient donc d'avoir une concertation autour de ce projet tout au long de la procédure et avant toute demande d'autorisation d'urbanisme.

M^{me} BROS-KHOURY précise que le deuxième point du vœu est important : des engagements ont été pris par le lauréat de ne faire aucune construction en émergence du réservoir et il est important que cet engagement soit réaffirmé de manière visible et juridiquement impactante et dans le vœu. Il est donc demandé que la Mairie de Paris rappelle au lauréat qu'il avait pris un engagement et que cet engagement doit impérativement être respecté.

Tel est le contenu de ce vœu et de cette délibération sur lesquels M^{me} BROS-KHOURY demande aux conseillers d'arrondissement de voter favorablement.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles questions et donne la parole à M^{me} SALMAT

M^{me} SALMAT se dit surprise au regard de ce deuxième point rajouté dans le vœu, et se demande ce qui permet à l'exécutif municipal de douter que les engagements soient tenus.

M^{me} GIAZZI répond que cette crainte vient de l'habitude et de l'expérience qu'au dernier moment, la Ville de Paris donne des accords de construction une fois que les jurés ont délibéré et que, pour X raisons, apporte des modifications. Selon elle, l'inscrire dans ce vœu permet d'être plus clair. Elle donne ensuite la parole à M. LAURET.

M. LAURET rappelle qu'il s'agit de l'une des délibérations les plus importantes de ce Conseil et qu'il souhaite simplement rappeler que certains élus ici présents ont participé au jury qui proposait l'évolution des Réservoirs de Passy.

Il rappelle que l'un des points positifs est qu'ils sont parvenus à convaincre la Mairie centrale qu'il n'était pas opportun de faire des constructions hôtelières au-dessus du réservoir, sachant qu'un certain nombre de projets étaient volumineux. Or il constate que l'on se retrouve avec le projet étant le moins impactant pour le quartier et l'entourage, ce qui est positif.

En revanche, il rappelle que la Mairie du 16^e avait fait des prescriptions que l'on ne retrouve pas du tout dans la délibération préconisée, et notamment la suppression de la serre qui était posée sur la toiture : en effet, les seules images du projet montrent la serre en forme de vague sur la toiture et M. LAURET en conclut qu'il n'existe aucune garantie que cette serre ne sera pas construite.

Il annonce donc que son groupe votera favorablement ce vœu, même si celui-ci n'a pas été exactement présenté dans ce sens, parce qu'effectivement, les élus doivent avoir des garanties là-dessus, y compris des garanties sur la poursuite de la concertation avec les riverains, qui a été menée ou en tout cas initiée grâce à l'intervention conjuguée de l'exécutif municipal du 16^e et des conseillers de Paris pour que l'équipe de Jean-Louis MISSIKA et les architectes rencontrent l'association des riverains.

En revanche, M. LAURET fait part d'une crainte concernant ce projet, crainte qu'il avait exprimée lors du jury et qui est partagée, sur le fait qu'il ne voit pas l'équilibre économique de ce qui est proposé : il

se demande si l'on ne va pas aboutir à une situation dans laquelle le Chai subaquatique, le bassin de plongée et le stockage de vin dans le réservoir, ne permettraient pas d'équilibrer les investissements nécessaires sur ce secteur, qui sont très importants. Il rappelle notamment la présence de halles gourmandes pour 1 000 m² sur 7 000 m² et un espace événementiel multimodal dans le projet, pour l'organisation d'événements et de communication sur 800 m², pour « toutes activités connexes aux métiers de la gastronomie, de la viticulture et du tourisme », mais M. LAURET rappelle qu'il n'existait pas beaucoup de précisions sur la réalité des commerces qui seraient installés dans la halle gourmande, ni sur la réalité d'exploitation de l'espace.

De plus, M. LAURET montre qu'il n'existe, dans le projet de délibération, aucun élément économique qui montrerait que le projet est viable sur le plan économique à long terme.

Sa crainte est que, à l'instar de ce qu'il s'est passé avec la piscine Molitor, une fois que l'équipe aura un bail de long terme sur les lieux, elle fasse autre chose que ce à quoi elle s'était engagée.

Sans vouloir bloquer le projet, M. LAURET estime donc, pour ces raisons, qu'il est plus prudent de s'abstenir, tant qu'il n'existe pas une visibilité plus grande sur la viabilité économique de ce projet, sur la réalité des commerces qui se trouveront à l'intérieur, ainsi que des garanties sur la toiture : il ajoute qu'il ne souhaite pas le soutenir ce projet au-delà du raisonnable.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN souhaite féliciter M. LAURET, puisque pendant des années, il a pu se rendre compte de l'intérieur que les choses n'étaient pas simples. Aujourd'hui, M. LAURET dit une vérité qu'il ne disait pas il y a quelques années : M. GOASGUEN le remercie et lui annonce que les élus vont donc le suivre.

M. LAURET le remercie et reconnaît la perspicacité de M. GOASGUEN, tout en précisant qu'il n'a pas attendu 25 ans, mais seulement deux ans, pour se rendre compte que le système en vigueur fonctionnait mal. En revanche, il se dit également contre la déresponsabilisation qui peut parfois exister consistant à dire qu'on laisse les autres gérer : selon lui, il va être tenté de faire fonctionner mieux ce système, en accord avec tous ceux qui sont de bonne volonté.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} JEGO.

M^{me} JEGO indique qu'ils étaient plusieurs élus présents lors de la présentation de ce projet et qu'ils ont été nombreux à faire part de certaines interrogations à son sujet. Visiblement, il s'agit d'un chef d'entreprise assez avisé, qui propose un concept de production de vin aquatique, sachant que ce concept consistait à voir monter et descendre des barriques de vin, ce qui semblait un peu léger en matière de modèle économique, et également en termes de pertinence du projet, sans compter le sujet des toits et de la hauteur de la construction. En conséquence, M^{me} JEGO confirme que son groupe s'abstiendra également sur ce projet de délibération.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} SALMAT.

M^{me} SALMAT indique ne pas avoir assisté à la construction de ce projet mais en avoir entendu parler. Elle considère que ce projet est effectivement un beau projet : elle précise, compte tenu du fait que tout le monde était d'accord pour qu'il n'existe pas de construction sur le toit, que son groupe votera pour la délibération et pour le vœu.

En l'absence d'autres interventions, M^{me} GIAZZI met aux voix ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2019 DU 110 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (20 voix pour, 10 abstentions)

M^{me} GIAZZI met ensuite aux voix le vœu présenté relativement à cette délibération.

Le vœu est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M^{me} GIAZZI indique ensuite que deux vœux sont présentés par les élus du groupe 100% Paris 16, et donne la parole à M. GABORIAU pour la présentation du premier de ces vœux.

➤ **Vœu relatif à la rentrée scolaire présenté par les élus du groupe 100% Paris 16**

M. Pierre GABORIAU rapporteur

M. GABORIAU indique que la qualité des établissements d'enseignement, de la maternelle aux classes préparatoires, est l'une des fiertés du 16^e arrondissement et constitue l'une des motivations principales de l'installation de nouvelles familles dans le 16^e arrondissement ; il précise que les effets du Brexit ont été en partie anticipés par les expatriés qui s'installent à Paris avec leurs familles. Il rappelle que la Maire de Paris a maintenu dans les écoles maternelles et primaires publiques une semaine de 4,5 jours et que les temps d'activité périscolaire sont toujours proposés sur deux créneaux d'1 heures 30, les mardis ou jeudis, avec des contenus très inégaux.

M. GABORIAU explique qu'il faut ajouter que le manque d'équipements sportifs de proximité contraint drastiquement la pratique des élèves, et en particulier la natation, faute de créneaux dans les deux piscines du 16^e arrondissement.

Enfin, M. GABORIAU rappelle les difficultés rencontrées et largement évoquées au sein de cette Instance, en raison de la fermeture de l'école Murat et du transfert dans les locaux du lycée professionnel René Cassin.

Pour ces raisons, son groupe émet le vœu que la Maire du 16^e puisse fournir aux élus municipaux, dans les meilleurs délais, une communication avec des éléments chiffrés sur la rentrée scolaire dans le 16^e arrondissement : il en remercie Madame le Maire par avance.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M^{me} BRASSEUR qui va immédiatement fournir les éléments chiffrés demandés.

M. GABORIAU l'en remercie.

M^{me} BRASSEUR annonce avoir reçu un bilan de cette rentrée des classes 2019-2020, qui aura été pour le moins originale, mais très largement anticipée dès la fin du mois de mai, avant les grandes vacances.

Elle précise que le premier élément à constater est le fait que sur les 27 écoles maternelles et élémentaires de l'arrondissement, 12 écoles, ce qui constitue un pourcentage important, sont totalement remplies d'élèves, et ne peuvent plus prendre personne, sachant que le service des affaires générales est souvent obligé de discuter avec les familles pour affecter les enfants dans des écoles les plus proches.

Evidemment, elle précise que l'attention de l'exécutif municipal a été portée sur le relogement de l'école Murat.

Elle souhaite donner quelques chiffres, bien que les effectifs globaux n'aient pas encore été publiés par l'Education nationale et la Ville de Paris, et ne le seront que fin septembre, avec des effectifs totalement stabilisés : M^{me} BRASSEUR annonce donc qu'environ 7 000 élèves sont inscrits dans les établissements publics, à savoir les écoles maternelles et élémentaires du 16^e, dont 2 700 enfants en maternelle et 4 200 enfants en élémentaire : elle précise que la Mairie n'a pas encore reçu les chiffres du privé.

Par ailleurs, concernant les dérogations, celles-ci ont été un peu moins nombreuses qu'en 2018, et un grand nombre d'entre elles ont été accordées après la Commission des dérogations pour satisfaire les cas des familles qui concernaient plus particulièrement le relogement de l'école Murat. Ainsi, sur 252 demandes de dérogations, 172 ont été accordées, ce qui constitue un chiffre très important et gênant, aux yeux de M^{me} BRASSEUR.

S'agissant de l'école Murat, M^{me} BRASSEUR indique que l'école Murat a été constatée en sinistre et fermée pour des raisons de sécurité aux alentours du 15 juin 2019, bien que quelques signes avant-coureurs eussent été signalés aux élus au retour des vacances de Pâques. Elle rappelle que l'école Murat élémentaire a 12 classes, pour 290 élèves. Elle invite toutefois les élus à faire attention aux nuances, dans la mesure où ces élèves ne sont pas tous à Cassin, puisque Cassin a été conservé au niveau de l'enseignement du 2nd degré, voire même du supérieur, puisqu'ils vont jusqu'au BTS : ils cohabitent parfaitement bien et l'école Murat élémentaire a été éclatée sur cinq sites, situation qui, selon M^{me} BRASSEUR, a été un peu difficile à gérer.

En outre, elle annonce qu'une classe de CP est restée à la maternelle Murat. En effet, si l'école élémentaire Murat a été complètement fermée, la maternelle Murat, pour le moment hors de danger, a été conservée sur le site. Une autre classe de CP issue de Murat, a été installée à la maternelle Erlanger, sachant que M^{me} BRASSEUR rappelle que l'école Erlanger a été installée dans des locaux provisoires au 166 boulevard Murat. Par ailleurs, elle indique que trois classes, qui touchent surtout les CE1 et CE2 ont été installées à l'école du 20 rue de Musset.

Enfin, elle tient à remercier Madame le proviseur du lycée René Cassin, qui a été extrêmement généreuse et a permis un accueil maximal en ouvrant ses portes et en offrant tout un étage à l'école du boulevard Murat et en se relogant dans les étages supérieurs : ainsi, il existe six classes de Murat au lycée René Cassin, essentiellement des grands élèves, à savoir les CE2, CM1 et CM2. Elle précise que le souci principal concernait sa collègue M^{me} BADAT-KARAM, et plus particulièrement la question de la restauration : M^{me} BRASSEUR rappelle en effet que le reproche fait par les parents d'élèves portait sur le fait que des jeunes enfants fréquentent des lycéens, voire des étudiants. A ce sujet, M^{me} BRASSEUR confirme que le 1^{er} étage est totalement inaccessible aux lycéens et aux étudiants. Par ailleurs, elle rappelle que la Caisse des écoles a beaucoup travaillé pour faire en sorte que des repas soient préparés d'avance pour les élèves de l'école Murat, et que les étudiants déjeunent après, ce qui fait que normalement, ils ne se rencontrent pas.

En outre, pour une vingtaine de cas, la situation a été extrêmement difficile et très longue à traiter, pour des familles ayant plus de deux ou de trois enfants, sachant que les enfants de certaines familles étaient répartis sur trois sites différents, par exemple avec un enfant à la maternelle Murat, un enfant à René Cassin, et un autre à Musset : M^{me} BRASSEUR indique qu'ils ont donc essayé de favoriser les rapprochements de fratries en plaçant les élèves, qui à Musset, qui à l'école maternelle Chardon Lagache, la plus proche par rapport à Murat, etc. Elle précise qu'il reste encore quelques cas à régler.

S'agissant du 2nd degré et des effectifs du 2nd degré dans le 16^e arrondissement, le problème est le même : les collèges et lycées du 16^e sont complètement pleins : M^{me} BRASSEUR indique avoir eu au téléphone tous les proviseurs des lycées publics du 16^e et que les classes de 2^{nde}, dans tous les lycées du 16^e, ont toutes entre 38 et 40 élèves. En conséquence, le collège Jean-Baptiste Say ne prend plus aucun élève, y compris ceux du secteur, de même que le collège Janson de Sailly. La Fontaine a un recrutement particulier, et il reste éventuellement quelques places aux lycées Molière et Claude Bernard : elle confirme donc qu'il y a énormément d'élèves dans le 16^e arrondissement. Elle s'étonne d'ailleurs, pour en avoir parlé, par exemple, avec M^{me} RIVAYRAND, qu'il n'existe pas plus d'habitants dans le 16^e arrondissement, puisque d'après les chiffres, il n'existe pas plus d'habitants dans le 16^e arrondissement, alors qu'il est constaté un afflux très important de population dans les établissements scolaires, notamment dans les collèges.

S'agissant du 2nd degré, M^{me} BRASSEUR rappelle qu'il y a plus de 4 000 élèves dans les collèges publics du 16^e arrondissement, mais que depuis cinq ou six ans, le nombre d'élèves dans les collèges privés est de 4 700 : elle confirme que cela fait de nombreuses années qu'il y a plus d'élèves scolarisés dans les collèges privés que dans les collèges publics, sachant que les chiffres s'inversent à partir de l'entrée en 2^{nde} avec 4 000 élèves dans le public, et 3 200 dans le privé.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET souhaite faire une remarque et poser une question. Tout d'abord, il remarque que tous doivent des remerciements, collectivement, aux proviseurs, aux enseignants et aux parents d'élèves

qui se sont réadaptés dans un compromis qui est une bonne solution de compromis, entre les établissements Cassin, Murat, Musset et Porte de Saint-Cloud.

M^{me} BRASSEUR ajoute que quelques élèves se trouvent également à Boileau : il s'agit uniquement de quelques élèves non -francophones, donc d'élèves allophones, dans la classe dite UPE2A.

M. LAURET se dit heureux que l'issue ne soit pas l'exclusion du lycée Cassin.

Par ailleurs, il souhaite poser une question sur l'évolution des chiffres pour le primaire : il demande si, comme pour l'ensemble de Paris, dans le 16^e arrondissement, il se trouve cette année un peu moins d'élèves inscrits à l'école maternelle et à l'école primaire que l'année précédente, ou si ces chiffres sont stables.

M^{me} BRASSEUR rappelle que depuis l'année dernière, le 16^e est le seul arrondissement de Paris à avoir connu en 2018 une augmentation de + 0,2% du nombre d'élèves en maternelle, alors que tous les autres arrondissements ont perdu des élèves. S'agissant du niveau élémentaire, si elle n'a pas encore les chiffres de l'évolution globale pour 2019, M^{me} BRASSEUR indique que l'arrondissement a perdu en 2018 - 0,2% d'élèves, soit beaucoup moins que tous les autres arrondissements de Paris, ce qui confirme, comme on peut le penser, que beaucoup de familles s'installent dans le 16^e arrondissement pour la bonne tenue des établissements scolaires. Elle confirme, quoi qu'il en soit, qu'il existe une énorme population dans les maternelles.

S'agissant du Brexit, M^{me} BRASSEUR confirme que l'exécutif municipal était un peu sur le qui-vive en 2018 et que quelques familles sont revenues, mais pas en nombre très important : de plus, cette année, n'a pas été constatée une très grande augmentation des entrées en maternelle à la suite de la scolarisation obligatoire à partir de trois ans, décidée par le ministère de l'Education nationale. M^{me} BRASSEUR indique que cette mesure, tout comme le Brexit, n'ont pas changé énormément les chiffres relatifs à la maternelle.

M^{me} GIAZZI annonce qu'un deuxième vœu est présentée par le groupe 100% Paris 16, auquel adhère tout à fait la majorité municipale. Le vœu relatif à la rentrée scolaire ne fait pas l'objet d'un vote.

➤ **Vœu relatif à l'état des établissements d'enseignement scolaire déposé par les élus du groupe 100% Paris 16.**

M^{me} Julie BOILLOT Rapporteur

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BOILLOT pour la présentation de ce vœu en précisant que l'idée serait que l'ensemble du Conseil soit d'accord avec celui-ci.

M^{me} BOILLOT annonce que ce vœu fait suite à la fermeture de l'école Murat, puisque tous ont appris début juillet que ce groupe scolaire fermait, avec dix classes accueillant des élèves de trois à dix ans, tout en n'ayant que très peu d'informations. Tous se sont précipités sur les réseaux sociaux ou sur la presse, sachant que les journalistes sont souvent mieux informés, parfois mieux informés que la Maire du 16^e, ce qui montre à quel point, selon M^{me} BOILLOT, la Mairie de Paris sait communiquer lorsqu'il existe des problèmes.

A partir de ce moment, elle rappelle que beaucoup d'incertitudes ont été remontées, notamment de la part de la communauté éducative et des parents d'élèves de l'arrondissement, qui se sont demandé si les établissements dans lesquels leurs enfants seront scolarisés pendant la fermeture de Murat ne connaissaient pas aussi des difficultés structurelles très importantes. Ainsi, les élus se sont retrouvés à devoir justifier, lors de leurs rencontres, une certaine hantise des parents à se retrouver avec des écoles qui ferment, voire avec des accidents au cours de l'année scolaire.

Aussi M^{me} BOILLOT annonce-t-elle que son groupe a eu l'idée de demander un audit à la Mairie de Paris, dans la mesure où la Mairie du 16^e a quand même des sollicitations assez récurrentes, afin de faire un point sur l'état des structures scolaires où se rendent tous les jours les enfants du 16^e, qu'il

s'agisse des écoles maternelles, des écoles primaires ou des collèges, puisque ces groupes dépendent de la Mairie de Paris.

Elle rappelle également que les élus se rendent régulièrement dans des conseils d'écoles, des conseils d'administration, et notamment des collèges, sachant que certains collèges sont tout de même dans des états gravissimes.

En conséquence, M^{me} BOILLOT pense qu'il ne serait pas idiot d'avoir ce type de données, de demander des comptes et de les avoir relativement vite, puis de faire une grande réunion à la Mairie du 16^e, avec des comptes rendus des équipes techniques et des équipes politiques de M^{me} HIDALGO pour rendre des comptes à la communauté éducative au sens large de l'arrondissement.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN annonce qu'il va voter ce vœu mais ajoute qu'il pense que le 5^e « considérant » prête à confusion, sans doute en raison d'un problème d'écriture : il ne faudrait pas qu'il donne l'illusion de quelque chose qui n'a pas eu lieu. En effet, M. GOASGUEN rappelle que la Mairie l'a échappé belle, sur un vote aléatoire qui poussait les élus du 16^e à demander que le lycée Cassin soit déménagé en dehors de l'arrondissement : il rappelle que le Conseil a arrêté *in extremis* cette initiative. Aussi trouve-t-il ce « considérant » un peu injuste, en disant que les élus n'ont pas été informés, puisqu'ils ont ramené le maximum au Conseil de Paris, auprès du Rectorat et de la Mairie de Paris, pour que l'irréparable ne soit pas commis. Selon lui, le fait est que la Mairie de Paris se trouvait dans une situation extrêmement difficile, ayant été incapable de traiter le sujet de l'école Murat et que se sentant incapable, elle allait mettre dehors des élèves d'un collège et d'un lycée qui dépendaient du Rectorat. A ses yeux, une solution a été trouvée, et il tient à en remercier M^{me} BRASSEUR, car elle a trouvé la meilleure solution. Il précise d'ailleurs qu'en réalité, les élèves de Murat ne perdent pas en étant relogés, au contraire : Murat aurait d'ailleurs, selon lui, besoin de faire un certain toilettage pour arriver au niveau des établissements dans lesquels les élèves ont été recasés. M. GOASGUEN estime donc qu'il n'y a pas de panique à avoir. Les élus ont réussi à garder un lycée professionnel dans l'arrondissement et ils doivent en être fiers.

En outre, M. GOASGUEN estime que le groupe 100% Paris 16 a oublié, dans ses « considérants », de citer le cas de l'école de la rue Erlanger, qui a semé une certaine panique aussi, avec ce paradoxe d'avoir un établissement rue Erlanger qui est établi sur Murat, qui est déjà en très mauvais état : de ce point de vue, la Mairie de Paris a fait très fort, aux yeux de M. GOASGUEN.

Toutefois, il précise qu'il s'agit de problèmes de rédaction qui n'ont pas trop d'importance et il confirme être d'accord avec le vœu proposé.

Enfin, au regard des « considérants », il s'aperçoit que l'audit est limité à un certain nombre d'établissements alors qu'il serait mieux d'avoir un audit général de l'état des écoles.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. AURIACOMBE.

M. AURIACOMBE annonce que son groupe votera également ce vœu, auquel il est tout à fait favorable.

S'agissant de l'audit, il ose espérer que les services de la Mairie de Paris en ont déjà un certain nombre : il faudrait qu'ils en fassent part à la Mairie du 16^e.

Par ailleurs, il estime qu'il faudrait demander que les situations soient anticipées : ainsi, au-delà de l'audit répertoriant les problèmes il souhaite que la Mairie de Paris informe également les élus du 16^e des solutions qu'elle envisage. En effet, concernant l'école Murat, une solution a pu être trouvée – il remercie tous ceux qui s'en sont occupés – mais M. AURIACOMBE estime qu'en anticipant un an ou deux ans avant, voire trois ou quatre ans avant, puisque le cas de l'école Murat était connu depuis longtemps, il eut été possible de prévoir des solutions.

Ainsi, M. AURIACOMBE se dit favorable à l'audit, mais souhaite également que la Mairie de Paris propose aux élus du 16^e des solutions qu'elle envisagera face aux problèmes qui seront relevés lors de cet audit : cela relève du bon sens, selon lui.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M^{me} SALMAT.

M^{me} SALMAT souhaite tout d'abord remercier M. GOASGUEN de l'hommage qu'il a rendu au travail réalisé par M^{me} BRASSEUR et par la Mairie de Paris et ses services afin de trouver une solution, parce qu'effectivement, un travail énorme a été effectué pour trouver des solutions et elle pense que, dans la mesure où il fallait agir, à ce moment-là, la Mairie de Paris était davantage dans l'action que dans le souhait de communiquer.

Elle se dit également d'accord avec M. GOASGUEN concernant le « considérant » n°5.

En revanche, elle n'est pas d'accord pour demander les résultats de l'audit d'ici la fin de l'année 2019, puisque le 16^e arrondissement compte déjà à lui seul 27 établissements, comme l'a rappelé M^{me} BRASSEUR, et y compris si des études techniques doivent effectivement déjà exister.

M^{me} GIAZZI rappelle que des visites d'architecture sont effectuées régulièrement et que les services de la Ville doivent avoir 90% de ces études.

M^{me} SALMAT répond qu'il resterait malgré tout 10% des études à réaliser, notamment sur la structure des bâtiments : s'il s'agit de faire un audit approfondi de l'ensemble des structures des 27 établissements d'ici la fin de l'année, elle trouve cela plutôt irréaliste.

M^{me} GIAZZI donne ensuite la parole à M^{me} LECOUTURIER.

M^{me} LECOUTURIER la remercie et précise qu'elle souhaite simplement rappeler à M^{me} SALMAT que c'est bien la Mairie de Paris qui avait présenté le projet visant à exclure le lycée René Cassin du 16^e arrondissement : elle remercie M^{me} SALMAT de rendre hommage M^{me} BRASSEUR, mais souhaite rappeler que c'est bien la Mairie de Paris et certains élus, qu'elle ne nommera pas ici, qui étaient favorables à cette exclusion du lycée Cassin du 16^e arrondissement. Elle pense qu'il faut remettre les choses dans leur contexte.

Par ailleurs, M^{me} LECOUTURIER indique avoir assisté au Conseil du lycée René Cassin : les professeurs étaient tout à fait d'accord pour faire un effort dans le cadre de cette situation provisoire – elle insiste bien sur ce caractère provisoire – et M^{me} LECOUTURIER souhaite absolument qu'il soit indiqué dans ce vœu que les travaux dans l'école Murat doivent impérativement démarrer le plus vite possible, afin que cette école puisse réouvrir à la rentrée prochaine. En effet, au regard de la manière dont se profilent les choses, M^{me} LECOUTURIER pense que l'école Murat ne sera pas réouverte en 2020 et qu'en conséquence, cette situation provisoire deviendrait définitive.

M^{me} LECOUTURIER souhaite donc également que ce vœu mette la Mairie de Paris devant ses responsabilités, et ajoute qu'il faudra être très vigilant à ce que les travaux démarrent très rapidement : elle précise qu'elle compte sur la Mairie du 16^e pour suivre ce dossier avec beaucoup de sérieux et de constance, et pour ne rien lâcher face à la Mairie de Paris.

M^{me} GIAZZI la remercie et redonne la parole à M^{me} SALMAT.

M^{me} SALMAT souhaite rappeler que M. WEILL et elle-même étaient opposés à ce que le lycée René Cassin parte du 16^e arrondissement et qu'ils se sont exprimés sur ce point en Conseil d'arrondissement.

M. GOASGUEN rappelle que M. BLOCHE a évolué : au départ, il se trouvait dans une position qui a été rappelée, mais assez rapidement, avec beaucoup de bonne volonté, il a participé à l'élaboration de la solution trouvée. Il confirme que la Mairie du 16^e l'a échappé belle. Il trouve toutefois surprenant que personne ne se soit aperçu plus tôt qu'une poutre de l'école Murat était en train de tomber. Quoi qu'il en soit, il pense sincèrement que cette solution transitoire est très bien : le plus rapidement cette situation sera réglée, le mieux ce sera, mais M. GOASGUEN précise qu'il souhaitait donner acte de l'évolution de la position de M. BLOCHE.

M^{me} GIAZZI demande à M^{me} BOILLOT si elle souhaite laisser le vœu tel quel ou enlever le « considérant » n° 5.

M. GOASGUEN estime finalement qu'il est possible de le laisser.

M^{me} GIAZZI met donc aux voix ce vœu et s'enquiert d'éventuels oppositions ou abstentions.

Le vœu relatif à l'état des établissements d'enseignement scolaire déposé par les élus du groupe 100% Paris 16 et mis aux voix par Mme GIAZZI, est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (Votes pour : 29, votes contre : 2).

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} GIAZZI lève la séance du Conseil d'arrondissement.

La séance est levée à 19 heures 50.
